

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**10 mars 2020 à 20h30 en Mairie**

Le 10 mars 2020 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents** : Tous sauf

**Absents représentés** : Régis NOIZET par Yvonne THIMOND

**Absents excusés** : Catherine RUIZ

**Absents non excusés**: Jacky PINGRET, Morgane DOR, Nathalie PIETREMENT, Romain GIRARDIN, Jean-Paul COLMONT

Olivier CHANOINAT, Trésorier,

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire.

Communications

11/03/20 - 18h15 Pot de départ à la retraite P.CUILLER

12/03/20 - 13h45 Réunion travaux église de Montmirail

12/03/20 - 18h Conseil Communautaire

13 et 14/03/20 - Festival de cinéma

Annulation critérium de judo

15/03/20 - Elections municipales

20/03/20 - Classe en entreprise Axon

20/03/20 - Conseil municipal

28/03/20 - 10h à 16h Salle Roger Perrin - Journée Petite enfance

31/03/20 - 17h AG Club Joie de Vivre

Point sur les élections et les mesures prises dans le cadre de l'épidémie de coronavirus

Ajout d'un délibération -Extension de la maison médicale- attribution du lot 06 couverture

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 janvier 2020**

*Adopté à l'unanimité*

**DELIBERATIONS**

**2020-9847 Compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion 2019.

Le Conseil municipal après s'être assuré de la concordance avec le compte administratif:

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur Olivier CHANOINAT, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE Monsieur le Maire à le certifier conforme à la comptabilité.

*Adopté à l'unanimité.*

**2020-9848 Compte administratif 2019**

Monsieur Pascal POISSON, 1er Maire Adjoint procède à la lecture du Compte administratif 2019.

Recettes de Fonctionnement	2 582 083,66 €
Dépenses de Fonctionnement	2 008 124,26 €
<b>Soit un résultat de Fonctionnement (1)</b>	<b>573 954,40 €</b>
Recettes d'Investissement	1 601 252,58€
Dépenses d'Investissement	1 714 901,75
<b>Soit un résultat d'Investissement (2)</b>	<b>- 113 649,17 €</b>
<b>Donc un excédent global (1) + (2)</b>	<b>460 310,23 €</b>
Restes à réaliser en recettes d'Investissement (3)	197 466,00 €
Restes à réaliser de dépenses d'investissement (4)	434 841,70 €
<b>Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) avec RAR</b>	<b>222 934,53 €</b>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:  
APPROUVE, le Compte Administratif 2019, préparé par Monsieur le Maire.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **2020-9849 Débat d'orientations budgétaires 2020**

Le Conseil municipal après avoir délibéré:  
DECLARE avoir procédé au débat d'orientation budgétaire 2020.

*Adopté à l'unanimité*

#### **2020-9850 Projet de construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie - délibération de principe**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie. Le projet prévoit la création de la brigade ainsi que de 13,66 unités logement correspondant à 13 logements sous-officiers et 2 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires.

Le projet de construction sera réalisé dans le cadre juridique fixé par le décret 2016-1884 et sera confié à Plurial Novilia qui en sera le maître d'ouvrage et réalisera la construction.

Les premières démarches vont consister en l'acquisition d'un terrain par la Commune. Une fois le terrain acquis, une cession à l'euro symbolique à Plurial Novilia sera ensuite réalisée.

Le financement de la construction sera ensuite assuré par Plurial Novilia.

A ce titre, la commune s'engage à cautionner le prêt bancaire de Plurial Novilia pour cette opération, conformément aux dispositions du décret n°2016-1884.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:  
EMET un avis favorable à la construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie et des logements.

*Adopté à l'unanimité.*

## **2020-9851 Projet de construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie - acquisition du terrain**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de construction d'une brigade de gendarmerie à Montmirail.

Le projet de construction sera réalisé dans le cadre juridique fixé par le décret 2016-1884 et sera confié à Plurial Novilia qui en sera le maître d'ouvrage et réalisera la construction.

Pour la réalisation du projet, la commune se charge de l'acquisition du terrain qui sera ensuite cédé à Plurial Novilia à l'euro symbolique.

Le terrain est situé rue des Fosses, parcelle cadastrée section AX 393. Il est proposé d'acquérir une partie du terrain correspondant à 12 914 m<sup>2</sup> pour un prix de 35 € / m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AX n°393 au prix de 35 € /m<sup>2</sup>, frais de notaire et de division à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à cette acquisition,

*Adopté à l'unanimité*

## **2020-9852 Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'éclairage public et de voirie rue des Châtaigniers**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de travaux rue des Châtaigniers et rue Jean Racine.

Il s'agit ici à la fois de la réfection des trottoirs, l'effacement des réseaux, et l'éclairage public. Afin de réaliser le cahier des charges et coordonner l'opération, il est proposé d'avoir recours à un maître d'œuvre pour l'opération pour les parties relatives aux trottoirs et à l'éclairage public.

Les travaux d'effacement de réseaux sont quant à eux coordonnés directement par le SIEM.

Le budget prévisionnel des travaux, pris en compte pour le contrat de maîtrise d'œuvre est de 225 000 € HT.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SOFIM pour un taux de rémunération de 5% correspondant à un montant provisoire de 11 250 € HT.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SOFIM - taux de 5%

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

*Adopté à l'unanimité*

## **2020-9853 Travaux d'extension de la maison médicale avenants au marché**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires dans le cadre de l'extension de la maison médicale.

Une partie de l'étage du nouveau bâtiment était initialement prévue sans aménagements dans le projet afin de permettre aux futurs professionnels qui occuperaient les lieux, d'aménager l'espace selon leurs conditions et besoins.

Il s'avère que deux nouveaux professionnels vont faire leur entrée à la maison médicale durant le 1er trimestre 2020. Il est donc indispensable de procéder à l'aménagement des locaux, les autres bureaux de la maison médicale étant déjà occupés.

Il est proposé de réaliser ces travaux par voie d'avenant au marché de travaux actuel selon les conditions prévues aux articles R.2194-1 du Code de la Commande publique autorisant une augmentation (chaque lot étant évalué séparément) de 50% de la valeur initiale du marché.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

APPROUVE les avenants suivants:

- **Lot n°7** - Menuiseries intérieures - Entreprise ISODECOR - **15 573,20 € HT** soit 10,53 % d'augmentation.
- **Lot n°8** - Peinture - Entreprise CPS - **3 288,41 € HT** soit 15,07% d'augmentation.

*Adopté à l'unanimité*

### **2020-9854 Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association PISTE pour l'entretien des espaces verts**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de renouvellement du partenariat avec l'association PISTE.

Il s'agit ici de continuer à confier l'entretien de plusieurs zones de Montmirail à l'association d'insertion pour 2020 à savoir

- Entrées de Ville (Châlons, Artonges, Paris, Courbetaux)
- 1ère, 2ème, 3ème avenues
- Parcours de santé

En moyenne, ces travaux représentent 4 jours par mois sur une année.

En contrepartie, la commune paiera un prix de 15000 € par an.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association PISTE pour l'entretien des zones indiquées.

*Adopté à l'unanimité*

### **2020-9855 Renouvellement de la convention fourrière avec l'A.I.M.A.A**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de convention fourrière de l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (A.I.M.A.A) pour l'année 2020.

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux chiens et chats en divagation, chaque commune doit: soit disposer de sa propre fourrière communales, soit faire appel à une structure extérieure.

Le Conseil municipal, après voir délibéré:

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière 2020 avec l'A.I.M.A.A pour une durée d'un an. avec application d'une participation de 0,35€ TTC par habitant soit pour 2020 la somme 1 259,30 €.

DECIDE de faire payer aux propriétaires d'animaux retrouvés par les services de la ville, un forfait de 170,00€.

*Adopté à l'unanimité*

### **2020-9856 Mise à disposition du service entretien de la commune auprès du C.C.A.S**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet mise à disposition du service d'entretien des locaux de la commune au CCAS.

Il s'agit ici de formaliser par une convention les conditions organisationnelles et financières du travail des agents d'entretien sur les 3 sites rattachés au CCAS:

- La crèche les P'tites Hirondelles
- Le relais assistantes maternelles
- L'épicerie sociale

Actuellement, le service des agents d'entretien est composé de 4 agents correspondant à 2,40 ETP soit 84 heures. Le volume horaire hebdomadaire mis à disposition du CCAS est de 28h. Néanmoins, en fonction du besoin, la quotité horaire pourra être augmentée.

Le CCAS remboursera chaque année à la commune les charges de personnel correspondantes (rémunération et charges sociales) en fonction du nombre d'heures réellement effectuées par chacun des agents.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

AUTORISE la mise à disposition du service entretien de la commune au CCAS

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service.

*Adopté à l'unanimité*

### **2020-9857 Attribution d'une subvention d'investissement à l'association TFBCO**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande de subvention complémentaire de l'association TFBCO dans le cadre des travaux réalisés à la gare de Montmirail. (rénovation du bâtiment voyageur, du château d'eau, rénovation et remise en fonction des toilettes, mise en place de vitrines pour la partie musée.

Afin d'aider financièrement le projet de l'association et pour permettre l'obtention des fonds européens au titre du programme LEADER, une première subvention d'un montant de 15 000 € a été votée et versée en 2018.

Le plan de financement initial prévoyait une aide de la Région Grand Est de 25000 €. Néanmoins, cette aide ne sera au final que de 10 000 €.

Afin de permettre la poursuite du projet permettant la restauration de cet élément important du patrimoine Montmirailais, il est proposé de verser une subvention supplémentaire de 10 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

DECIDE d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association TFBCO pour la réhabilitation de la gare et la création du musée ferroviaire.

*Adopté à l'unanimité*

### **2020-9858 Travaux d'extension de la maison médicale - attribution du lot couverture**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'extension de la maison médicale.

Suite à la consultation, le lot n°06 - Couverture avait été attribué à l'entreprise DRIGET.

A ce jour, l'entreprise n'est pas encore intervenue et n'a pas transmis tous les documents nécessaires pour valider définitivement le marché. Elle ne donne par ailleurs aucune information ni explication malgré les nombreuses relances.

Afin de permettre la réalisation de cette prestation, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise MOREL, déjà titulaire du lot 02 - Ravalement de façade.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise MOREL pour le lot 06 - couverture pour un montant de 19 950,39 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

*Adopté à l'unanimité*

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h10*

Etienne DHUICQ  
Maire de Montmirail



